



UTILISEZ CES ESPACES AFIN DE TENIR À JOUR VOTRE PERFECTIONNEMENT!

N'oubliez pas de nous remettre une copie de votre preuve de participation à une formation (diplôme ou certificat)

NOM DE LA FORMATION	NOM DE LA FORMATION
Date	Date
Durée	Durée
NOM DE LA FORMATION	NOM DE LA FORMATION
Date	Date
Durée	Durée
NOM DE LA FORMATION	NOM DE LA FORMATION
Date	Date
Durée	Durée



Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

896, de Puyjalon bureau 205
Baie-Comeau (Qc)
G5C 1N1

Téléphone: 418.295.7145
Télécopieur: 418.295.7146
cpemagimuse@globetrotter.net
www.cpemagimuse.ca



Ma formation, je l'ai à

Dans la course à la qualité, il n'y a pas de ligne d'arrivée.

Ma référence pour:

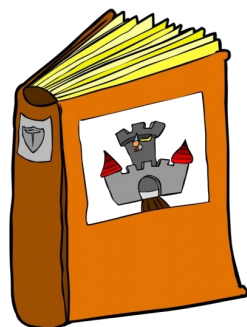
- Formation obligatoire
- Perfectionnement annuel
- Organismes offrant des formations
- Aide-mémoire des formations suivies



Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial dans la Manicouagan

Procédure concernant la formation obligatoire et le perfectionnement annuel

TOUT D'ABORD, VOICI CE QUI EST STIPULÉ À CE SUJET DANS LE RÈGLEMENT:



*Art. 57 : À moins qu'elle ne soit titulaire de la qualification prévue à l'article 22, la responsable doit avoir suivi, **avant la deuxième date anniversaire de sa reconnaissance**, un programme de formation d'une durée d'au moins 45 heures portant sur :*

1° le rôle d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial;

2° le développement de l'enfant;

3° la sécurité, la santé et l'alimentation;

4° le programme éducatif prévu par la Loi.

Au moins 30 de ces 45 heures de formation doivent porter sur le développement de l'enfant et le programme éducatif.

Art. 58 : À moins qu'elle ne soit titulaire de la qualification prévue à l'article 22, la personne qui assiste la responsable doit, au plus tard un an après son embauche, avoir suivi une formation d'au moins 12 heures portant sur le développement de l'enfant.

Art. 59 : Après avoir acquis la formation prévue à l'article 57, la responsable doit suivre annuellement six heures de perfectionnement.

Ne peut être considéré à ce titre le cours d'appoint en matière de secourisme général.

Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas à la responsable qualifiée au sens de l'article 22.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler au: 295.7145
au Bureau coordonnateur



UTILISEZ CES ESPACES AFIN DE TENIR À JOUR VOTRE
PERFECTIONNEMENT!

N'oubliez pas de fournir vos preuves au BC

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

NOM DE LA FORMATION

Date

Durée

Quelques références.



www.pandamanicouagan.com

www.germaction.com

www.formeduc.ca

www.educatout.com

www.cegep-baie-comeau.qc.ca

Il y a une conférence qui se présente, elle vous intéresse. Vous vous demandez si vous pouvez la comptabiliser dans vos heures de formation de perfectionnement.

Voici quelques questions à vous poser :

« Est-ce que c'est en lien avec mon travail? Avec ma clientèle? Avec mon rôle de RSG? Avec mes habiletés en tant que RSG? »

Si oui, tant mieux, je m'inscris et n'oublie pas de demander une attestation de participation.

Si non, je peux quand même m'y inscrire, c'est mon choix mais le bureau coordonnateur ne pourra accepter ces heures de formation compte tenu qu'elles n'ont pas de lien avec la profession de RSG.

Surveillez les « papiers roses » qui se trouveront dans votre casier... ce sont des offres de formations !

N'oubliez pas de nous remettre une copie de votre preuve de participation à une formation (diplôme ou certificat)

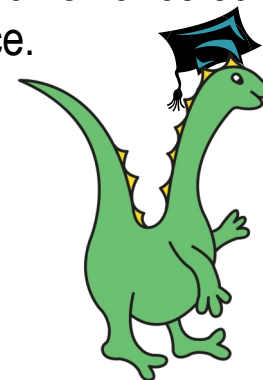
Inscrivez votre date de reconnaissance ici:

La formation obligatoire s'adresse aux nouvelles RSG uniquement.

Toutefois, il est important de préciser que les RSG qui détiennent le DEC en techniques d'éducation à l'enfance ou l'A.E.C. indiquant précisément les cours mentionnés à l'article 57 des règlements sur les services de garde n'ont pas à suivre à nouveau ces formations.

Pour ce qui est du perfectionnement, chaque RSG doit suivre un 6 heures/année comme il est indiqué dans le Règlement*.

Par contre, cela n'est pas nécessaire pour les RSG qui détiennent le DEC en techniques d'éducation à l'enfance ou l'AEC + 3 années d'expérience.



PROCÉDURE OFFICIELLE

AFIN DE S'ASSURER QUE CET ASPECT DU RÈGLEMENT SOIT CONFORME



Étape

1

VOUS DEVEZ VOUS-MÊMES VOIR À TENIR À JOUR VOTRE PERFECTIONNEMENT!

Vous pouvez inscrire vos heures de perfectionnement dans les pages suivantes.

Vous avez complété vos 6 heures avant votre date de reconnaissance: BRAVO!
Sinon, passez à l'étape 2.

Étape

2

2 MOIS AVANT VOTRE DATE DE RECONNAISSANCE, VOUS RECEVREZ UNE LETTRE DU BC VOUS RAPPELANT VOTRE SITUATION.

Vous complétez vos 6 heures avant votre date de reconnaissance: BRAVO!
Sinon, passez à l'étape 3.

Étape

3

AVIS DE CONTRAVENTION

Délai de 2 semaines afin de remédier à la situation

Vous complétez vos 6 heures avant votre 2 semaines d'avis: BRAVO!
Sinon, passez à l'étape 4.

Étape

4

Si aucune modification n'a été apportée à la fin du 2 semaines de délais
DOSSIER REMIS À LA DIRECTION

Votre dossier est pris en charge par la direction

NOTRE OFFRE DE SERVICE
FORMATION !

- FORMATIONS DIVERSES
- ATELIERS



LE TOUT OFFERT PAR L'ENTREMISE DE:

- BABILLARD
- COMMUNIQUÉ MAGIMOTS
- CALENDRIER DE FORMATION
- COURRIEL

À chaque année l'équipe du bureau coordonnateur Magimuse remet aux RSG un nouveau calendrier de formation. Soucieuse de répondre aux besoins des responsables, le calendrier contient autant de formations obligatoires pour les nouvelles RSG que d'offres de formations de perfectionnement.

Si vous le préférez, vous pouvez également faire vos heures de formation en participant aux offres d'autres organismes mentionnés à la page suivante.

Une affichette de promotion d'une formation à venir contenant un coupon réponse sera placée dans votre casier personnel. Il est de votre responsabilité de vous y inscrire et de respecter les délais.

Vous pouvez vous servir de l'outil de comptabilité de vos heures de formation qui se trouve dans les pages qui suivent. Ainsi vous vous assurez d'être à jour.

Nous vous offrons également un modèle type de certificat de participation. Il peut vous être utile lorsque vous assistez à une conférence et que l'organisme qui vous accueille n'a pas de certificat officiel.